



Norme de construction de voirie

Par **Chti56**, le **07/10/2008** à **16:13**

Bonjour,

Dans le lotissement où j'habite, j'ai demandé un carottage de la voirie pour vérifier l'épaisseur de l'enrobé.

Il s'avère qu'à un endroit de la voirie, l'épaisseur est de 3,5cm au lieu des 5cm demandés lors de l'autorisation de lotir.

Le lotisseur, situé à La Chapelle/Erdre et donc loin du lotissement, m'oppose le fait que la tolérance est de +/- 1,5cm .

Cette tolérance serait indiquée dans la norme NF 98-150 concernant les Travaux Publics.

Est-ce normal sur un épaisseur demandée de 5 cm ?? Cela me semble être un pourcentage important...

Merci pour toute réponse pouvant m'aider dans ce débat avec le lotisseur.